

**Master 2 - Langues, littérature et civilisations  
étrangères et régionales - Études romanes :  
italien, roumain, français, espagnol, portugais****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

La date limite des inscriptions administratives peut varier en fonction de certaines obligations. Elle est affichée sur le site de la Faculté des langues: <https://langues.unistra.fr/>

**Nombre d'inscriptions**

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

**Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée: <https://langues.unistra.fr/>

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

### Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

### Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, **l'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours ouvrés auprès du directeur de département, du responsable d'année ou du responsable de formation** sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

### Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

### **Mise en situation professionnelle**

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
  - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
  - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
  - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

### **Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage**

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

### **Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

## **Il n'y a pas de compensation pour le mémoire en M2.**

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles

### **Capitalisation**

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

### **Calcul de la moyenne générale au diplôme**

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

### **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

## **Évaluation continue intégrale – principes directeurs**

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

## **Modalités d'évaluation et restitution pédagogique**

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

## **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

## Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
<b>UE</b>		<b>UE1 - Fondamentaux disciplinaires en langue A : langue</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>									
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
BLOC		Langue A : espagnol				CCI									
EC		Thème espagnol				CCI	CM 18								
								<b>une épreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00		1		
EC		Version espagnol				CCI	CM 18								
								<b>Une épreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00		1		
EC		Faits de langue				CCI	CM 12								
								<b>Une épreuve écrite</b>	EaC	ET	1h00				
BLOC		Langue A : français				CCI									
LT39KM31	Matière	Littérature du Moyen-Âge - 18e siècle - S3				CCI	CM 18								
								<b>Epreuve écrite ( DM ou écrit sur table)</b>	EaC	PE			1		
								DM ou épreuve écrite sur table de 120 minutes.							
BLOC		Langue A : italien				CCI									
EC		Traduction				CCI	TD 12								
								<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	1h00		1		
EC		Méthodologie				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	1h00		1		
<b>UE</b>		<b>UE2 - Fondamentaux disciplinaires en langue A : littérature et civilisation</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>									
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
BLOC		Langue A : français				CCI									
LT39KM32	Matière	Littérature du 19e siècle à nos jours - S3				CCI	CM 18								
								<b>Epreuve écrite (DM ou écrit sur table)</b>	EaC	PE			1		
								DM ou épreuve écrite sur table de 120 minutes.							
BLOC		Langue A : espagnol				CCI									
EC		Iconographie				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve orale</b>	EaC	EO	0h20		1		
								1H30 de préparation							
EC		Cinéma hispanique				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve orale</b>	EaC	EO	0h20		1		
								1H30 de préparation							
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
EC		Civilisation latino-américaine				CCI									
								<b>Epreuve orale</b>	EaC	EO	0h20		1		
								1H30 de préparation							
EC		Civilisation hispanique				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00		1		
BLOC		Langue A : italien				CCI									
EC		Approche des textes				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve orale</b>	EsC	EO	0h15		1		
EC		Le mythe de la renaissance				CCI	CM 12								
								<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	2h00		1		
<b>UE</b>		<b>UE3 - Transversale / séminaires</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
BLOC		Langue A : espagnol		2		CCI								
EC		Art latino-américain		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve orale</b> 20 min de préparation	EaC	EO	0h20	1		
EC		Civilisation hispanique		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
EC		Art hispanique		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
BLOC		Langue A : français et italien		2		CCI								
EC		Option Etudes romanes		1		CCI		<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	1h00	1		
EC		Un cours au choix parmi les cours du master				CCI	CM 12	<b>Selon cours choisi</b>	EsC	A				
<b>UE</b>		<b>UE4 - Fondamentaux disciplinaires en langue B</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
BLOC		Langue B : espagnol		2		CCI								
EC		Civilisation hispanique		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Version espagnol		1		CCI	CM 18	<b>Une épreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
EC		Thème espagnol		1		CCI	CM 18	<b>une épreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
EC		Art hispanique		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
EC		Art latino-américain		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve orale</b> 20 min de préparation	EaC	EO	0h20	1		
BLOC		Langue B : français		2		CCI								
Matière		Littérature du Moyen-Âge - 18e siècle 2 - S3		1		CCI	CM 18	<b>Epreuve orale</b>	EaC	EO	0h30	1		
Matière		Littérature du 19e siècle à nos jours 2 - S3		1		CCI	CM 18	<b>Epreuve écrite</b>	EaC	ET	2h00	1		
BLOC		Langue B : italien		2		CCI								
<i>Choisir 2 élément(s)</i>														
EC		Traduction		1		CCI	TD 12	<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	1h00			
EC		Méthodologie		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	1h00			
EC		Civilisation : le mythe de la renaissance II		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	2h00			
EC		Analyses des textes		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve orale</b>	EsC	EO	0h15	1		
BLOC		Langue B : portugais		2		CCI								
EC		Séminaire Mondes ibériques/portugais		1		CCI	CM 12	<b>Epreuve orale</b> 20min de préparation	EaC	EO	0h20	1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
LG32CM24	EC	Expression écrite et orale		1		CCI	TD 12	<b>Débat</b>	EsC	A		1		



Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
								Organisation en groupe d'un débat.								
								<b>Ecrit fin semestre</b>	EaC	ET	1h00	1				
LG32EM51	EC	Littérature lusophone 3		1		CCI	TD 24	<b>Exposition analytique d'un thème ou document</b> Au cours du semestre	EsC	A		1				
								<b>Ecrit de fin semestre</b> Étudiant de niveau débutant uniquement. Semaine 12 à 15 selon cas.	EaC	ET	2h00	2				
								<b>Dossier fin semestre</b> Étudiant de niveau avancé uniquement. Rédaction d'un article scientifique de 15 pages. Semaine 12 à 15 selon cas.	EaC	A		2				
LG32EM50	EC	Civilisation lusophone 3		1		CCI	TD 24	<b>Exposition analytique d'un thème ou document</b> Au cours du semestre	EsC	A		1				
								<b>Ecrit de fin semestre</b> Étudiant de niveau débutant uniquement. Semaine 12 à 15 selon cas.	EaC	ET	2h00	2				
								<b>Dossier fin semestre</b> Étudiant de niveau avancé uniquement. Rédaction d'un article scientifique de 15 pages. Semaine 12 à 15 selon cas.	EaC	A		2				
	BLOC	Langue B : roumain		2		CCI										
	EC	Langue et littérature 1		1		CCI	TD 12	<b>Epreuve orale</b>	EsC	EO	0h15	1				
	EC	Langue et littérature 2		1		CCI	TD 12	<b>Epreuve écrite</b>	EsC	ET	2h00					
	UE	<b>UE5 - Renforcement disciplinaire</b>	3	1		CCI										
	EC	Présentation orale du travail de recherche		1		CCI		<b>Epreuve orale</b>	EaC	EO	0h20	1				
	Stage	Stage de recherche		1		CCI		<b>Rapport de stage de 10 pages min.</b>	EsC	A						
	UE	<b>UE6 - UE libre</b>	3	1		CCI										

**Semestre 4****Nature :** Semestre**ECTS :** 30**Période :** Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
<b>UE</b>		<b>UE1 - Préparation à l'insertion professionnelle</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>										
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
Stage		Stage professionnel court				CCI										
Stage		Stage de recherche et compte-rendu d'ouvrage critique				CCI										
EC		Projet tutoré				CCI										
<b>UE</b>		<b>UE2 - Mise en situation professionnelle</b>	<b>24</b>			<b>CCI</b>										
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Mémoire de recherche			1	CCI		<b>Mémoire de 80 pages min hors biblio &amp; annexes</b>	EaC	MS			1			
Stage		Stage professionnel long			1	CCI		<b>Rapport de stage 30p. Min</b>	EsC	A			1			

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
<b>Nature d'ELP</b>	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite